

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mars 2025

DE SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 481)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CS1260

présenté par

M. Fournier, Mme Belluco, M. Nicolas Bonnet, M. Davi et Mme Ozenne

AVANT L'ARTICLE 27

Rédiger ainsi le titre XI :

« Délégation parlementaire à la simplification de la vie économique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à renommer le titre XI, dans la lignée de l'amendement que nous proposons, de création d'une délégation parlementaire à la simplification de la vie économique, en lieu et place d'un haut conseil ad hoc.